

Journées Pratiques  
Respiration  
Sommeil  
5-7 Octobre 2017

**PALAIS  
DES  
CONGRES**

BORDEAUX  
EVENTS

# SOMMAIRE

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Lieu et Accès « Palais des Congrès » Page 3
- Lieu d'exposition « Espace Pluriel » Page 4
- Livraisons (accès, étiquette colis, ...) Page 5-6
- Horaires du Congrès (Montage, ouverture, démontage) Page 7
- Caractéristiques des stands Page 8
- Détails des prestations sur commande Page 9-11
- Fiche entreprise (Obligatoire pour commander) Page 12
- Bons de Commandes (A à F) Page 13-18
- Nos prestataires Page 19

## ASSURANCE ET REGLEMENT SECURITE

- Assurance, gardiennage, déclaration Page 20
- Formulaire de déclaration combustible Page 21
- Règlement de sécurité Page 22-28
- Nos Espaces Page 29

# VOS CONTACTS

## Votre contact au Palais des Congrès :

**Sylvie DUPONT**

Tél : 05 56 11 99 49

Email : [s.dupont@bordeaux-expo.com](mailto:s.dupont@bordeaux-expo.com)

Assistante Technico -Commerciale  
Bordeaux Events  
Rue Jean Samazeuilh CS 20088  
33070 Bordeaux Cedex

## Organisateur du Congrès :

OSPL – Comité d'organisation  
Cécile Ballet – Responsable technique  
Email : [exposition@jprs.fr](mailto:exposition@jprs.fr)  
Tel : 07 81 10 72 31

OSPL / JPRS  
CETB Aquitaine  
Att. Dr Sapène  
10 bis rue du Golf

# PALAIS DES CONGRÈS (le lieu, les accès)

**Palais des Congrès**  
Avenue Jean-Gabriel Domergue  
33300 BORDEAUX



- Parking visiteurs et congressistes gratuit : Rue du Cardinal Richaud (Parking P1, P2, P3)
- Accès piéton : Allée Alexandre Dumas
- Accès livraison : Avenue Jean-Gabriel Domergue (Parking P4)

Le Palais des Congrès est situé au cœur des 160 hectares du lac de Bordeaux, à 15 minutes du centre-ville et de l'aéroport et à 25 minutes de la gare.

Le Palais des Congrès bénéficie d'infrastructures d'accueil touristiques exceptionnelles, 1 400 chambres d'hôtel, 15 restaurants et 1 casino, directement accessible en Tramway.



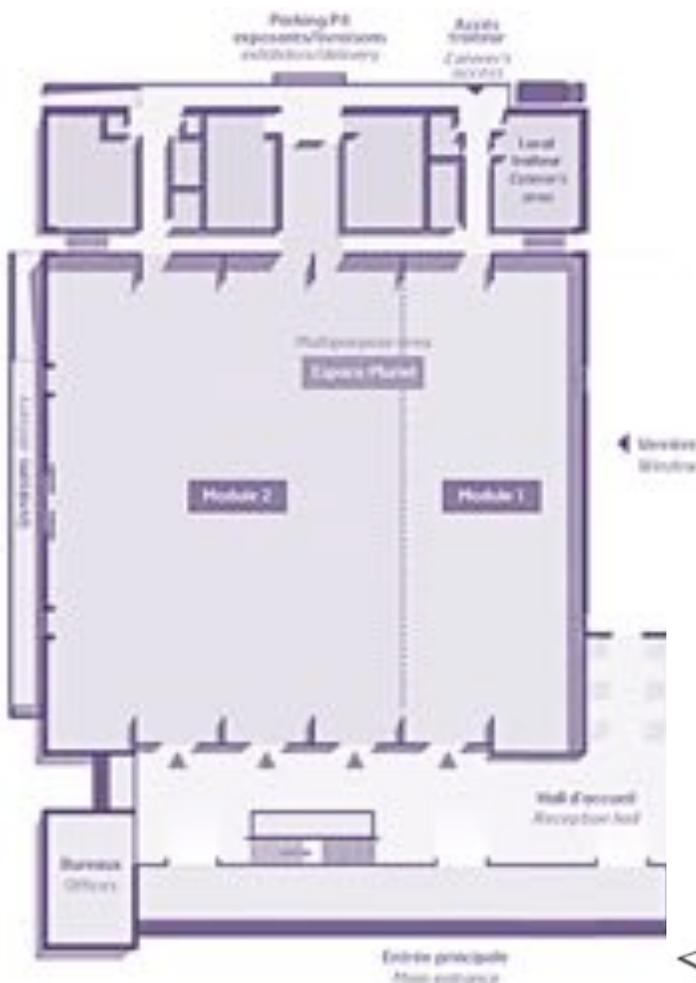
## Accès au Palais des Congrès :

- **Venir en voiture** : A10 Bordeaux-Paris sortie 4C - A10 Paris-Bordeaux sortie Bordeaux Lac sortie 4.
- **Venir en avion** : Depuis l'aéroport de Bordeaux-Mérignac → Bus Navette Liane 1 (arrêt Quinconces) puis Tramway ligne C (arrêt Palais des congrès) - [www.bordeaux.aeroport.fr](http://www.bordeaux.aeroport.fr)
- **Venir en Train** : Gare SNCF Saint Jean puis Tramway ligne C (arrêt Palais des Congrès) [www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com)
- **Venir en transports en commun** : Tramway ligne C – arrêt Palais des Congrès - [www.infotbm.com](http://www.infotbm.com)

# Espace Pluriel : Lieu d'exposition

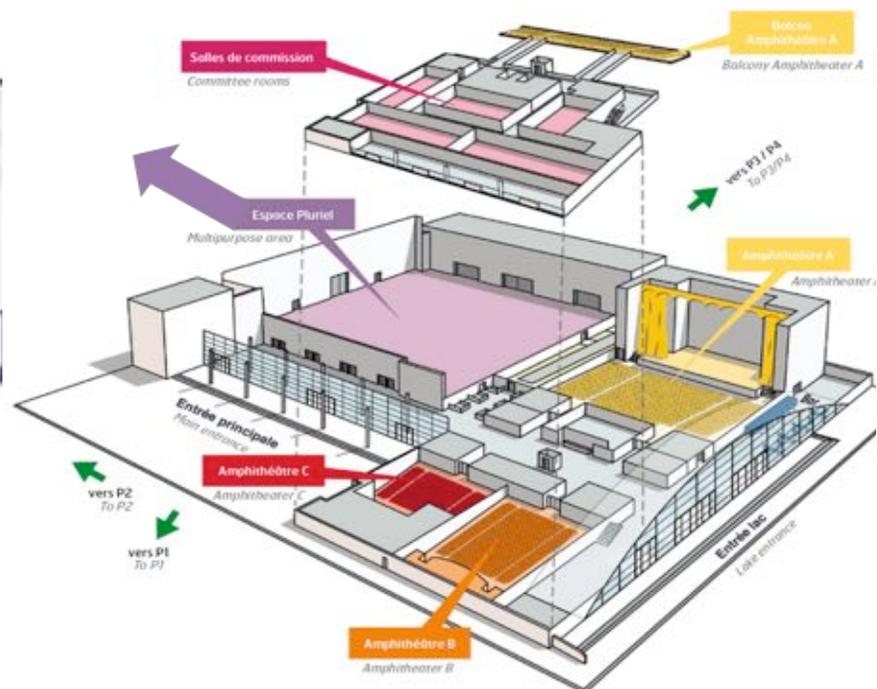
## Caractéristiques du site

- L'espace d'exposition (Espace pluriel) est situé au rez-de-chaussée du bâtiment
- Le sol est en béton, finition quartz
- L'éclairage est réalisé par lampes à iodures métalliques
- La hauteur libre sous poutres est de 7 m dans le pluriel Est et Central (module 2 dans le visuel ci-dessous)
- La distribution électrique est effectuée par trappons au sol
- Du début du montage à la fin du démontage, un agent d'exploitation au moins, est présent dans le bâtiment.



## Impératifs

- Les deux seuls adhésifs autorisés sur le sol sont :
  - soit « SUPERMOUNT 22102 » de Supertape
  - soit « EURO 704 EXHIBITION TAPE » de Sidcadgroup
- L'affichage sur les piliers est interdit ainsi que sur les murs, les portes ou les vitres
- Le perçage des sols, murs, plafonds, est interdit
- Aucune arrivée / évacuation d'eau n'est disponible
- Aucune suspension n'est autorisée
- Aucun véhicule n'est autorisé dans le hall

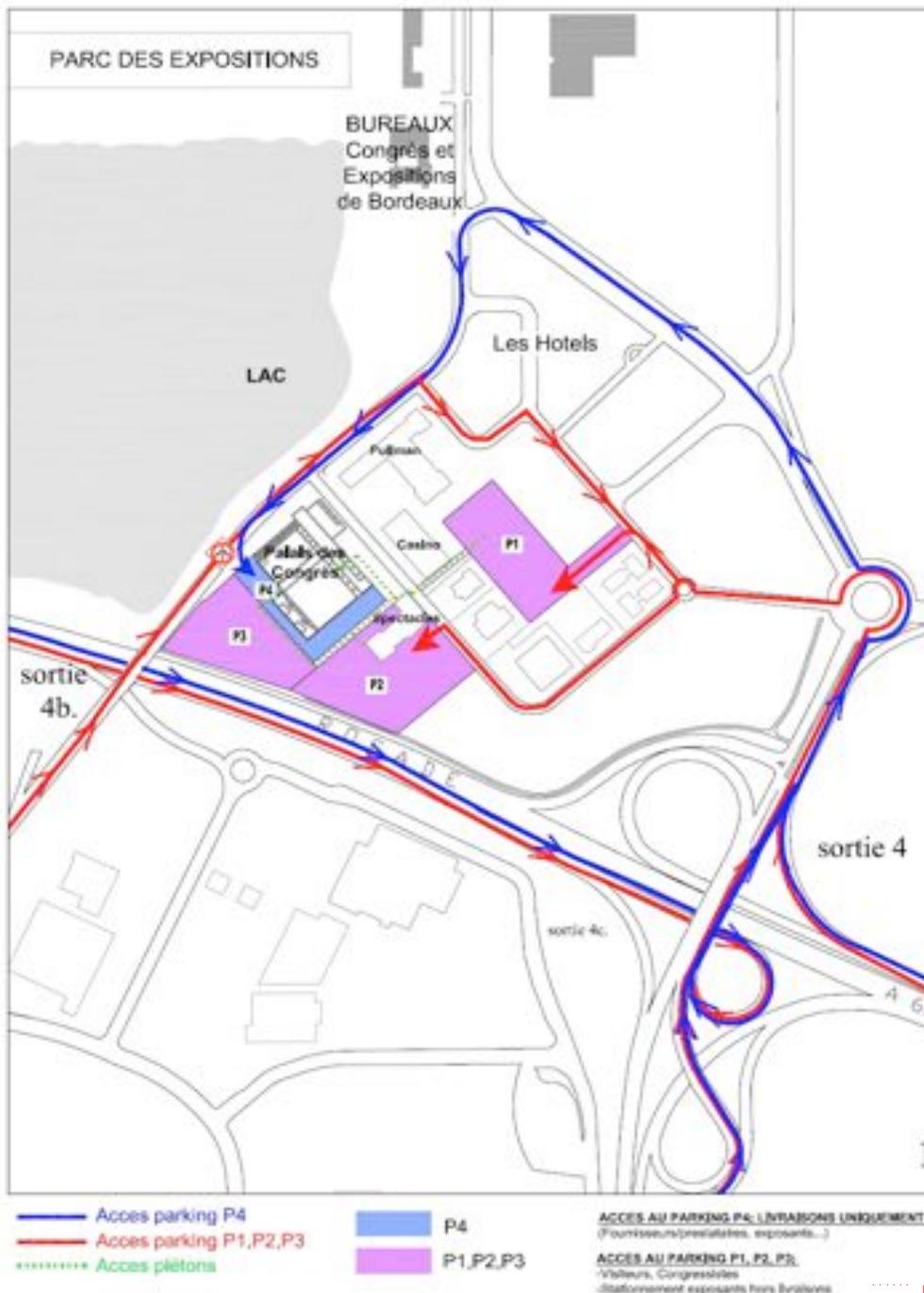


# Accès : Livraisons et stationnement

- Les livraisons en pré montage pourront être effectuées à partir du

**3 Octobre 2017 entre 9h et 17h**

- Accès à l'aire de livraison par le parking P4, avenue Jean-Gabriel Domergue  
→ Quai de déchargement h. 0.8m avec rampes d'accès 12% (largeur 3.60m, longueur 12m)
- La dimension des portes d'accès à la zone d'exposition (l : 2.485 x h : 2.80) impose une manutention (transpalette ou élévateur) du matériel livré à partir du quai. Mise à part les engins de manutention, aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer dans l'Espace Pluriel.
- Une réserve de stockage est prévue à cet effet. A son arrivée, l'exposant viendra récupérer ses colis.



## Important

En dehors des jours et horaires de livraison indiqués ci-dessus, **aucun colis ne sera accepté**

## REMARQUES

### Montage, Démontage

Nous demandons aux véhicules de se déplacer vers le P3 après déchargement pour fluidifier le trafic.

### Pendant la manifestation

Les exposants, visiteurs et congressistes pourront se garer sur les parkings P1, P2 et P3

# Livraisons - identification, récupération des colis

## L'identification des colis

Elle est impérative, merci de bien vouloir utiliser l'étiquette ci-dessous pour l'expédition de vos colis



## JPRS / JOURNÉE SOMMEIL SANTÉ

**Société :**

**Stand :**

**PALAIS DES CONGRES DE BORDEAUX**

Avenue Jean Gabriel Domergue

33300 Bordeaux

*Nom du contact sur place :*

*Téléphone :*

*N° du Colis :*

*Nb total de colis :*

**Attention ! Tout colis ne portant pas ces informations pourra être refusé**



Congrès et Expositions de Bordeaux Décline toute responsabilité si par suite d'instructions insuffisantes le matériel n'était pas livré à temps ou s'il était endommagé.

## Récupération des colis – FIN de CONGRES

Dans le cas où un transporteur doit récupérer vos colis, nous vous remercions de :

- Bien fermer tous les colis
- Les étiqueter avec l'adresse de retour sur tous les colis en les numérotant (ex : 1/5, 2/5... 5/5), mentionner un nom et un numéro de téléphone portable sur le premier colis
- Les amener dans la zone de stockage du Palais des congrès au fond de l'espace exposition
- Prévenir votre transporteur de les récupérer :

**Du samedi 7 octobre de 18h à 21h, au lundi 9 octobre  
de 9h à 14h.**

### Important

Tous colis ou documents laissés sur le stand au départ de l'exposant sera mis en benne par le service nettoyage

En l'absence de l'exposant à l'arrivée du transporteur, CEB décline toute responsabilité en cas de détérioration perte ou vol des colis

# Horaires du Congrès

(Montage – Ouverture exposition – Démontage)

**Journées Pratiques Respiration Sommeil**  
5-7 Octobre 2017

Rappel : Le stationnement sur le parking livraison est autorisé pour les véhicules utilitaires ou véhicules de tourisme seulement pendant les jours de montage et démontage.

Tout stationnement gênant, notamment sur la voie pompiers sera sanctionné. Congrès et Expositions de Bordeaux se réserve le droit de faire procéder à l'enlèvement des véhicules. Les propriétaires ne pourront se prévaloir d'aucun recours contre Congrès et Expositions de Bordeaux. Les frais d'enlèvement et de restitution seront à leur charge

	Mercredi 4 octobre	Jeudi 5 octobre	Vendredi 6 octobre	Samedi 7 octobre
<b>Montage</b> Internes & Surfaces nues	8h 20h			
<b>Montage</b> Stands équipés : Installation exposants	14h 20h	8h 8h30		8h 8h30
<b>Ouverture</b> Exposition		8h30 18h	8h 19h	8h 18h
<b>Démontage</b>			19h 20h Stands équipés uniquement	18h 21h

Un accueil exposants sera assuré de : 8h à 19h du mercredi 4 octobre au samedi 7 octobre.

L'accès se fera par l'aire de livraison mentionnée sur le plan en page 5.

**Tout objet ou carton laissé dans les allées sera considéré comme devant être détruit.**

## Fin manifestation :

Il est rappelé aux exposants qu'il leur appartient de retirer de leur stand toute marchandise, matériel, ou élément décoratif facilement transportable afin de les soustraire à toute convoitise.

Tous les matériels et installations de stand devront être retirés au plus tard le

**Samedi 7 octobre à 21h.**

**Passé ce délai, les matériels encore sur place seront réputés abandonnés et les frais de démontage et d'enlèvement seront facturés à l'exposant.**

# Caractéristiques des stands

Journées Pratiques Respiration Sommeil  
5-7 Octobre 2017



Photos non contractuelles

Stand équipé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cloisons mélaminées blanc hauteur 2,50m</li> <li>• Bandeau façade mélaminé blanc</li> <li>• 1 enseigne drapeau double face (surface utile : 240 x 400mm) (voir ci-joint bon de commande à retourner à Congrès et Expositions Bordeaux page 13)</li> <li>• 1 alimentation électrique 3kw monophasé en bloc ménager 3 prises</li> <li>• 1 rail 3 spots (3 x 100 watts)</li> <li>• 1 table (ronde ou rectangulaire, selon choix fait au moment de votre réservation de module) + 4 chaises + 1 corbeille</li> <li>• Moquette bleue au sol</li> </ul>
Stand nu	Espace au sol seulement Vous devez commander votre branchement électrique

Aucune installation ne doit empiéter sur les allées

Il est interdit de modifier les stands équipés en déposant ou en cachant tout ou partie des éléments.

# Prestations sur commande

## (Détail prestations)

Les commandes doivent être notifiées par l'intermédiaire des **Bons de Commandes spécifiques (pages 13 à 18)**, à nous retourner au plus tard le **18 Septembre 2017** accompagnés du plan d'implantation des branchements électriques, du texte d'enseigne pour les stands équipés, du chèque de paiement (libellé à l'ordre de Congrès et Expositions de Bordeaux) ou la copie de l'ordre de virement effectué à l'aide du RIB ci-dessous où doivent figurer le nom de l'exposant ainsi que le nom de la manifestation.

BANQUE : BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB
10907	00001	62021786456	27
IBAN : FR76 1090 7000 0162 0217 8645 627 – Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX			

## Implantation et enseigne (formulaire A)

Pour les plans retournés dans le délai imparti, le branchement électrique sera implanté sur le stand conformément aux indications portées par l'exposant sur le schéma figurant sur le bon de commande en annexe, avec une tolérance de plus ou moins 50 cm.

Pour les plans reçus après la date limite, Congrès et Expositions de Bordeaux implantera le coffret en fonction des contraintes techniques résultant du câblage et ne peut s'engager à respecter les conditions d'implantation.

Il est particulièrement important que le schéma soit correctement réalisé et orienté par rapport aux allées environnant le stand ou aux autres stands.

Toute demande d'intervention pour déplacement de coffret sera facturée.

Comme l'impose le règlement de sécurité, le coffret de branchement électrique doit être accessible en permanence mais hors de portée du public. Il peut être placé sous un comptoir ou dans un bureau non fermé à clé. Si un coffret était placé dans un local fermé à clé, l'exposant n'aurait pas de recours contre l'organisateur ou le technicien qui entrerait, par nécessité, dans ce local pour accéder au coffret.

ENSEIGNE DE STAND pour les stands équipés seulement, elle doit comporter 16 caractères maximum. (Sans logo)

## Branchements Electriques (formulaire B)

Jusqu'à 3Kw, le branchement est réalisé au moyen d'un bloc ménager trois prises.

Au-delà de 3Kw, le branchement est réalisé au moyen d'une borne munie d'organe de protection contre les surintensités, et d'un disjoncteur général (Différentiel 30mA).

Lorsque l'exposant prend possession de son stand, le matériel est sous tension. Le raccordement s'effectue indifféremment sur l'une ou l'autre des prises disponibles, dans la limite des intensités maximum admissibles pour chacune d'elle, à savoir : 16 A sur chacune des prises classiques.

Le tarif du branchement comprend la location, l'installation proprement dite et sa dépose, la fourniture du courant pendant la durée de l'exposition, ainsi que la maintenance des installations et la permanence d'un électricien.

Les branchements électriques sont distribués par CEB à partir de trappes au sol selon les modalités suivantes :

- Branchement 3 kw monophasé : Bloc ménager 3 prises
- Branchement 6 kw monophasé : connexion sur 2 prises 16A de type ménager
- Branchement 12 kw monophasé : connexion sur 4 prises 16A de type ménager
- Branchement 18 kw triphasé : Connexion sur P17 femelle tétra 32A

# Prestations sur commande

## (Détail prestations)

### Internet (formulaire B)

Sur demande, Congrès et Expositions de Bordeaux peut mettre à votre disposition une connexion filaire à Internet sur réseau CEB ou par réseau WIFI Hot Spot privé (Une connexion Internet par machine)

Les branchements informatiques sont distribués par CEB à partir de trappes au sol réparties sur l'ensemble de la surface.

▪ **Connexion à Internet Filaire**, cette prestation comprend :

- ✓ L'installation sur le réseau filaire CEB.
- ✓ Une connexion permanente et illimitée sur la durée de l'évènement.
- ✓ Liaison forfaitaire qui ne nécessite aucun abonnement.

• **Configuration PC minimum requise :**

- Carte Ethernet de type RJ45
- Microsoft Windows XP, Vista, 7, Apple Mac OSX (autres, nous consulter).
- Paramétrage de l'équipement informatique en client DHCP automatique.
- Paramètres de l'ordinateur à modifier éventuellement (nous consulter si nécessaire).

Cette prestation n'inclut pas la mise en réseau des stations de travail

▪ **Connexion par réseau WIFI privé**, prestations WIFI proposées :

- ✓ Code Wifi CEB 10h - Code individuel 10h/30j. Validité 10 h à partir de la 1<sup>ère</sup> connexion valable 30 jours
- ✓ Code Wifi CEB 3j - Code individuel 24h/24. Validité 3 jours à partir de la 1<sup>ère</sup> connexion.

• **Configuration requise :**

- Windows 7, Vista ou Windows XP, et un PC pré-équipé Wifi conforme à la norme IEEE 802.11 et disposant d'un navigateur Internet tel que Firefox, Chrome, Internet Explorer ou tout autre navigateur Internet à jour.

- Sous Apple/MAC, la version MAC OS 10.3 minimum est requise pour être compatible sur le hotspot privé CEB. (La mise à jour Airport 3.4.1 est accessible sur le site d'Apple <http://www.apple.com/fr/airport/>)

- L'utilisation de votre intranet via le Hotspot CEB n'est possible que si le système de sécurisation mis en place par votre entreprise le permet. Elle peut nécessiter l'emploi d'un logiciel spécifique (client VPN) ainsi que les droits à un accès distant : renseignez-vous auprès du responsable informatique de votre entreprise.

• **Modalités de connexion**

- Se connecter au réseau WIFI « CEB EXPOSANT ».
- Saisir l'identifiant et le mot de passe fournis par CEB sur la page d'accueil après avoir ouvert votre navigateur Internet.

• **Consultation et envoi de mails**

- L'infrastructure Wifi est compatible avec les principales messageries des fournisseurs d'accès internet : Orange, SFR, Hotmail/Windows Live, Free, Numericable.
- Si vous disposez d'une messagerie d'entreprise, il peut être nécessaire d'utiliser une solution VPN (Virtual Private Network) pour y accéder en toute sécurité. Pour cela, contactez votre administrateur.
- Attention : en cas de problème lors de l'envoi des mails, il vous sera peut-être nécessaire de remplacer l'adresse du serveur SMTP par la suivante : [smtp.bordeaux-expo.com](mailto:smtp.bordeaux-expo.com)

• **Couverture**

- La couverture Wifi s'étend sur l'ensemble du Palais des Congrès

# Prestations sur commande

## (Détail prestations)

### Nettoyage (formulaire B)

Congrès et Expositions de Bordeaux assure, sur commande, le nettoyage des stands. Cette prestation comporte deux parties qui peuvent être commandées séparément.

- **Remise en état du stand** : Réalisée avant l'ouverture, la prestation comprend le désencombrement du stand, l'enlèvement des plastiques de protection de la moquette, l'essuyage du mobilier et le dépoussiérage des objets accessibles.
- **Entretien du stand** : Réalisée chaque soir (ou matin), sauf le dernier jour, la prestation comprend l'enlèvement des déchets, vidage des corbeilles, le balayage des sols ou l'aspiration des moquettes, l'essuyage du mobilier et le dépoussiérage des objets accessibles.

### Location Chariot élévateur (formulaire C)

Congrès et Expositions de Bordeaux assure sur commande la mise à disposition d'un chariot élévateur avec cariste lors des opérations de montage et de démontage pour le chargement et le déchargement de matériel. Le tarif comprend la location du véhicule, la mise à disposition d'un cariste et ses prestations.

La limite de capacité de notre chariot élévateur pour toute marchandise à manutentionner est de 1.5 tonnes maximum

**Toute heure commencée est due.**

### Hôtesse (formulaire D)

Pour toute commande d'hôtesse, merci de compléter le formulaire **D** ci-joint.

En supplément : le repas, + 25 % après 22h, + 25 % du forfait journée ou soirée (le lundi de Pâques, le 14 Juillet et le 15 Août), + 100 % (le 1er mai, le 25 décembre et 1er janvier)

Pour les prestations de plus de 6 heures, une heure de pause déjeuner est déduite

Nos tarifs incluent : les salaires, les charges sociales, les assurances RC, la mise à disposition des tailleurs et le pressing.

### Pauses café (formulaire E)

Pour toute commande de pauses café, merci de compléter le formulaire **E** ci-joint.

Pour toute autre commande de prestation de restauration plus complète, merci de consulter le(s) traiteur(s) agréé(s) cité(s) dans la liste des prestataires en page 19.

### Prestations Audiovisuelles (formulaire F)

Congrès et Expositions de Bordeaux assure sur commande la mise à disposition d'écran sur pied et autres prestations audiovisuelles.

Pour toute commande, merci de compléter le formulaire **F** ci-joint.

Les prestations incluent la livraison, l'installation, la vérification du bon fonctionnement et le démontage. Une Assistance technique sur appel téléphonique est également comprise.

# Fiche entreprise

(Obligatoire pour commander)

Journées Pratiques Respiration Sommeil  
5-7 Octobre 2017



Aucune commande ne sera prise en compte en l'absence de cette fiche entreprise dûment complétée accompagnée d'un chèque de règlement (à l'ordre de CEB) ou de la copie de l'ordre de virement (RIB page 11 et sur tous les bons de commande) sur lequel devra OBLIGATOIREMENT figurer **le nom de l'exposant et celui de la manifestation**

Raison Sociale :

Nom et N° du stand :

Nom et fonction du responsable sur site :

Téléphone(s) :

E-mail :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

N° SIRET :

N° de TVA intracommunautaire (Obligatoire) :

**Adresse de facturation si différente :**

Raison Sociale :

Adresse :



**L'exposant déclare avoir pris connaissance des conditions du Règlement Général du salon et les accepter** (case à cocher)

**A retourner à l'adresse ci-dessous avant le 18 Septembre 2017 :**

s.dupont@bordeaux-expo.com  
Congrès et Expositions de Bordeaux  
Sylvie Dupont  
JPRS 2017  
Rue Jean Samazeuilh - CS 20088  
33070 Bordeaux Cedex



# Bon de Commande

## B Electricité, équipements électriques, nettoyage, internet filaire, wifi

Journées Pratiques Respiration Sommeil

5-7 Octobre 2017

Raison Sociale :

Nom et numéro du stand :

CODE	DESIGNATION	NB	PU HT	TOTAL HT
	<b>BRANCHEMENTS ELECTRIQUES (de 1 à 3 jours) – stand nu</b>			
4020	Branchement électrique : 3 kw (16A) monophasé		196.71 €	
4050	Branchement électrique : 6 kw (30A) monophasé		289.25 €	
4220	Branchement électrique : 12 kw (60A) monophasé		381.85 €	
	Branchement électrique supérieur à 12 kw		→ nous contacter	
	<b>AUGMENTATION DE PUISSANCE – stand équipé</b>			
4051	Branchement 6 kw (Augmentation de puissance de 3 à 6 kw)		92.54 €	
4221	Branchement 12 kw (Augmentation de puissance de 3 à 12 kw)		185.14 €	
	<b>EQUIPEMENTS ELECTRIQUES COMPLEMENTAIRES</b>			
4500	Rail équipé de 3 spots 100 Watt		68.83 €	
4510	Spot 100 Watt supplémentaire		31.47 €	
4600	Prise de courant 10 Ampères		35.18 €	
4610	Bloc ménager 3 prises 10 A		16.44 €	
	<b>INTERNET FILAIRE</b>			
4910	Forfait connexion Internet par machine connectée (n'inclut pas la mise en réseau des stations de travail)		202.00 €	
	<b>WIFI - Décompte à partir de la première connexion</b>			
5000	Code Wifi - INF1234 - code individuel 10h		23.00 €	
4920	Code Wifi - INF1232 - code individuel 24 h/24 pour 3 jours		45.00 €	
	<b>NETTOYAGE</b>			
5010	Remise en état du stand avant ouverture / m2 : tarif à multiplier par le nb de m2		1.47 €	
5030	Entretien du stand / m2 / jour : tarif à multiplier par le nb de m2 x nb de jour		1.44 €	
Règlement :			<b>TOTAL HT</b>	
<input type="checkbox"/> Chèque :	Banque :		<b>TVA 20%</b>	
N° du chèque :			<b>TOTAL TTC</b>	
<input type="checkbox"/> Virement : joindre la copie de l'ordre de virement				

**BANQUE : BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE**

CODE BANQUE

10907

CODE GUICHET

00001

N° DE COMPTE

62021786456

CLE RIB

27

IBAN : FR76 1090 7000 0162 0217 8645 627 – Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX

Signature Date Cachet

A retourner avant le : **18 Septembre 2017**

A : s.dupont@bordeaux-expo.com

# Bon de Commande

Journées Pratiques Respiration Sommeil

5-7 Octobre 2017

## C Location Chariot élévateur (avec cariste)

Déchargement et chargement de matériel

Raison Sociale :

.....

Nom et numéro du stand :

.....

DATES	NBRE HEURES TOTALES	PRIX unit HT par heure	TOTAL HT
		91.80 €	
		91.80 €	
		91.80 €	

TOTAL HT	
T.V.A 20%	
TOTAL TTC	

### Règlement :

Chèque : Banque et N° du chèque :

Virement : Joindre la copie de l'ordre de virement

**BANQUE :** BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

**CODE BANQUE**

10907

**CODE GUICHET**

00001

**N° DE COMPTE**

62021786456

**CLE RIB**

27

**IBAN :** FR76 1090 7000 0162 0217 8645 627

– **Adresse SWIFT (BIC) :** CCBPFRPPBDX

Signature date Cachet

.....

## Description de votre demande

Contact sur place :

E-mail / téléphone :

A retourner avant le : **18 Septembre 2017**

A : s.dupont@bordeaux-expo.com

# Bon de Commande

## D Hôtesses

Journées Pratiques Respiration Sommeil  
5-7 Octobre 2017

Raison Sociale :

DESCRIPTIF DE VOTRE DEMANDE

Couleur de tenue souhaitée :

Descriptif de la mission :

Langues parlées :

Tarif forfaitaire jour (7h et 22h)	Date	Heure début Heure fin	PU HT	Qté 1 Nbre hôtesse	Qté 2 Nbre jour	TOTAL HT
Forfait 2 heures			74.50 €			
Forfait 3 heures			91.50 €			
Forfait 4 heures			110.50 €			
Forfait 5 heures			138.00 €			
Forfait 6 heures			165.50 €			
Forfait 7 heures *			165.50 €			
Forfait 8 heures *			193.00 €			
Forfait 9 heures *			219.50 €			
Forfait 10 heures *			248.00 €			
Forfait 11 heures *			276.00 €			
Forfait 12 heures *			311.00 €			

\* 1 heure de pause incluse

Indemnité repas			13.50 €			
-----------------	--	--	---------	--	--	--

Règlement :

Chèque :

Banque :

N° du chèque :

Virement : joindre la copie de l'ordre de virement

Signature Date Cachet

TOTAL HT

T.V.A 20%

TOTALTTC

**BANQUE** : BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

CODE BANQUE

10907

CODE GUICHET

00001

N° DE COMPTE

62021786456

CLE RIB

27

IBAN : FR76 1090 7000 0162 0217 8645 627 - Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX

A retourner avant le : **18 Septembre 2017**

A : s.dupont@bordeaux-expo.com

# Bon de Commande

## E Pauses Café

Journées Pratiques Respiration Sommeil

5-7 Octobre 2017

Raison Sociale :

Nom et numéro du stand :

Désignation	NB	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Horaires livraison	PU HT	TOTAL HT
Mini viennoiseries (assortiment croissants, chocolatinés, pains aux raisins) (Minimum de 10)						1.05 €	
Mini cannelés (Minimum de 10)						1,16 €	
Mini macarons (Minimum de 10)						2,43 €	
Jus de fruits (en litre) -Servi avec gobelets						7,74 €	
Eau Minérale « Abatilles » (1L) plate ou gazeuse -Servi avec gobelets						3,70 €	
Thermos de café 1.5 L (25 cafés) Servi avec gobelets						23.88 €	
Thermos de thé 1.5 L Servi avec gobelets						15.53 €	
Machine à café Espresso « Lavazza » (TVA 20%)						70.00 €	
Dosette de café « classique Lavazza »						0.55 €	
Corbeille de fruits (environ 15 personnes)						32.24€	
<b>Règlement :</b>						<b>TOTAL HT</b>	
<input type="checkbox"/> Chèque : Banque et N° du chèque :						<b>T.V.A 10%</b>	
<input type="checkbox"/> Virement : joindre la copie de l'ordre de virement						<b>T.V.A 20%</b>	
<b>BANQUE : BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE</b>						<b>TOTALTTC</b>	
<b>CODE BANQUE</b>	<b>CODE GUICHET</b>	<b>N° DE COMPTE</b>	<b>CLE RIB</b>				
10907	00001	62021786456	27				
<b>IBAN : FR76 1090 7000 0162 0217 8645 627 - Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX</b>							

Signature Date Cachet

A retourner avant le : **18 Septembre 2017**

A : s.dupont@bordeaux-expo.com

# Bon de Commande

## F Audiovisuel

Journées Pratiques Respiration Sommeil

5-7 Octobre 2017



Raison Sociale :

Nom et numéro du stand :

Désignation	Qté	Durée	PU HT	TOTAL HT
<b>ECRAN 47" HD SONY SUR PIED DESIGN AUDIPACK (voir image ci-dessus)</b> <i>Prestation incluant livraison, installation, vérification du bon fonctionnement et démontage. Assistance technique sur appel téléphonique</i>		1 jour	376.27 €	
		2 jours	462.30 €	
		3 jours	545.32 €	
<b>ECRAN 47" HD SONY SUR PIED DE TABLE</b> <i>Prestation incluant livraison, installation, vérification du bon fonctionnement et démontage. Assistance technique sur appel téléphonique</i>		1 jour	298.63 €	
		2 jours	358.56 €	
		3 jours	428.58 €	
<b>ECRAN 80" HD SHARP SUR PIED DESIGN AUDIPACK (voir image ci-dessus)</b> <i>Prestation incluant livraison, installation, vérification du bon fonctionnement et démontage. Assistance technique sur appel téléphonique</i>		1 jour	812.98 €	
		2 jours	1116.61 €	
		3 jours	1462.62 €	
<b>ECRAN 80" HD SHARP SUR PIED DE TABLE</b> <i>Prestation incluant livraison, installation, vérification du bon fonctionnement et démontage. Assistance technique sur appel téléphonique</i>		1 jour	735.35 €	
		2 jours	1012.87 €	
		3 jours	1345.88 €	
<b>PC PORTABLE AIDES VISUELLES ET DIFFUSION VIDEO</b> <i>PC avec processeur i7, carte graphique HD, pack Office Prestation obligatoirement associée à une location d'écran ou de vidéoprojecteur)</i>		1 jour	287.52 €	
		2 jours	341.13 €	
		3 jours	405.41 €	
<b>VIDEOPROJECTEUR HD 4500 Lumens + ECRAN SUR PIED BASE 2m</b> <i>Prestation incluant livraison, installation, vérification du bon fonctionnement et démontage. Assistance technique sur appel téléphonique</i>		1 jour	703.16 €	
		2 jours	964.56 €	
		3 jours	1278.28 €	
<b>SONO INAUGURATION STAND 40/50P</b> (durée 2 heures max) <i>Prestation incluant 2 micros HF, 2 HP, mixage, ampli, installation, exploitation et démontage</i>			612.63 €	
<b>SONO INAUGURATION STAND 100P</b> (durée 2 heures max) <i>Prestation incluant 2 micros HF, 4 HP, mixage, ampli, installation, exploitation et démontage</i>			718.71 €	
<b>Règlement :</b>			<b>TOTAL HT</b>	
<input type="checkbox"/> Chèque : Banque et N° du chèque : <input type="checkbox"/> Virement : joindre la copie de l'ordre de virement			<b>T.V.A 20%</b>	
Installation souhaitée le : De .....heures A .....heures			<b>TOTAL TTC</b>	

A la demande : toute prestation audio, vidéo ou lumière sur devis, selon étude ou sur cahier des charges.

Signature Date Cachet

A retourner avant le : **18 Septembre 2017**

A : s.dupont@bordeaux-expo.com

**BORDEAUX  
EVENTS**

Une marque de  
**CONGRÈS  
ET EXPOSITIONS  
DE BORDEAUX**  
L'événement, notre métier

# Nos prestataires

## Aménagements de stand (Mobilier- Moquette- Réserve)

- LES ORTIGUES : Zone d'Activités Bois de Lion - 33240 PEUJARD  
Tel 05 57 94 80 80 - [n.jolit@lesortigues.com](mailto:n.jolit@lesortigues.com) - [www.lesortigues.com](http://www.lesortigues.com)



## Location mobilier

- AMExpo : ZI Alfred Daney - Espace Suffren, Rue de Suffren - 33300 Bordeaux  
Tel : 05 56 37 14 69- [bordeaux@amexpo.fr](mailto:bordeaux@amexpo.fr) - [www.amexpo-sudouest.fr](http://www.amexpo-sudouest.fr)



## Plantes et Décoration florales

- LES JARDINS DE GALLY : Avenue de Tourville, Parc d'activité Aliénor - 33300 Bordeaux Lac  
Contact : Véronique Asselin - Email : [vasselin@gally.com](mailto:vasselin@gally.com) - Tel 02 40 75 07 52  
[www.lesjardinsdegally.com](http://www.lesjardinsdegally.com)



## Restauration : traiteurs agréés

(Facturation assurée par CEB)

### • LACOSTE TRAITEUR

47 avenue de la Forêt, ZAC Mermoz,  
33320 EYSINES - Tél 05 56 57 59 67  
[www.lacoste-traiteur.com](http://www.lacoste-traiteur.com)  
Email : [p.gratas@lacoste-traiteur.com](mailto:p.gratas@lacoste-traiteur.com)

### • CAPDEVIELLE TRAITEUR

1 rue Pierre Duhaa, ZAC de Fieuzal,  
33520 BRUGES - Tél 05 57 19 09 99  
[www.capdevielle.com](http://www.capdevielle.com)  
Email : [raphael@capdevielle.com](mailto:raphael@capdevielle.com)



Lacoste

Capdevielle  
CUISINIER TRAITEUR

### • MONBLANC TRAITEUR

256 av. Las 33127 ST JEAN D'ILLAC  
Tél 05 56 21 61 32  
[www.monblanc-traiteur.com](http://www.monblanc-traiteur.com)  
Email : [cd@monblanc-traiteur.com](mailto:cd@monblanc-traiteur.com)

### • HUMBLOT TRAITEUR

Rue P.P. de Piquet, ZAC Poujeau,  
33610 CANEJAN - Tél 05 57 26 24 26  
[www.humblot-traiteur.fr](http://www.humblot-traiteur.fr)  
Email : [c.margoteau@humblot-traiteur.fr](mailto:c.margoteau@humblot-traiteur.fr)



### • MAISON DULOU TRAITEUR

24 bis route du Bois de Savis, 33640 CASTRES - Tel 05 56 67 10 44  
[www.dulou-traiteur.com](http://www.dulou-traiteur.com) - Email : [contact@dulou-traiteur.com](mailto:contact@dulou-traiteur.com)



# Assurance, Gardiennage, Déclaration

## Assurance

L'assurance de l'exposant est obligatoire pendant toute la durée de la convention et pour des sommes suffisantes, contre les dommages corporels, matériels et immatériels de tous ordres qu'il est susceptible d'occasionner de son fait ou du fait des personnes dont il répond.

L'exposant devra en outre faire assurer l'ensemble de ses matériels et installations. Il est vivement conseillé de faire garantir la valeur exacte des marchandises exposées sous peine d'un règlement partiel du sinistre.

Congrès et Expositions de Bordeaux dégage toute responsabilité en cas de dommage ou de vol des biens des exposants dans les lieux d'exposition.

## Gardiennage

La surveillance du bâtiment de jour et de nuit est assurée par Congrès et Expositions de Bordeaux, sans que toutefois l'application de cette disposition constitue pour lui une quelconque responsabilité.

Il est vivement conseillé aux exposants présentant des échantillons sensibles, de compléter la fermeture des stands par des cadenas fermant les réserves de marchandise.

Aucune personne ne sera admise sur le stand en dehors des jours et horaires d'ouverture aux exposants.

## Déclaration

### MATERIEL ET COMBUSTIBLES EN FONCTIONNEMENT

Il est rappelé que pour exposer une machine en fonctionnement ou bien pour utiliser des combustibles liquides ou gazeux, il faut que le chargé de sécurité de la manifestation soit averti en remplissant le

**Formulaire spécifique ci-après**

Cette déclaration ne dispense pas l'exposant de veiller au respect des normes et des règlements en la matière, pas plus qu'elle ne le dégage de ses responsabilités.

# Déclaration

## Matériel en fonctionnement, combustible

Journées Pratiques Respiration Sommeil

5-7 Octobre 2017

Raison Sociale :

Nom et fonction du Responsable :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

N° SIRET :

### UTILISATION DE COMBUSTIBLE

Nature du combustible :

Quantité sur le stand :

Utilisation :

### MACHINES EN FONCTIONNEMENT

Type de matériel présenté :

Description des mesures de sécurité d'accompagnement :

Les exposants présentant du matériel en fonctionnement et/ou utilisant un combustible (Cf. règlement de sécurité), doivent impérativement remplir la présente déclaration avant le passage de la Commission de Sécurité qui donnera son accord au vu de la prescription des mesures de sécurité mises en œuvre par l'exposant. L'organisateur a tout pouvoir de faire interrompre les démonstrations si les mesures de sécurité décrites ne sont pas respectées.

#### Adresse de retour :

SARL Christian EGGER  
eggercharlene@gmail.com  
JPRS 2017  
OU  
OSPL  
exposition@jprs.fr  
JPRS 2017

Signature Date Cachet

Signature Date Cachet

# Règlement de sécurité

## Exposition sur site CEB – « Palais des Congrès »

**Le Palais des Congrès de Bordeaux en tant qu'Établissement Recevant du Public est assujéti à diverses réglementations dont la liste suivante est non exhaustive :**

- Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R111.19 et suivants, articles R123-2 à 55, R152-6, R152-7,
- Code de l'Urbanisme articles R111-1 ; R111-5, R111-6, R111-48, R111-49,
- Arrêté du 23 mars 1965 modifié,
- Arrêté du 18 novembre 1987 modifié, relatif aux salles d'exposition, les articles de cet arrêté sont repérés par la lettre T suivie d'un numéro d'ordre,
- Arrêté du 5 février 2007 modifié relatif aux salles de conférences, de réunions et à usages multiples,
- Arrêté du 21 juin 1982 modifié relatifs aux restaurants et débits de boissons (règles ERP),
- Arrêté du 1er août 2006 relatif à l'accès des personnes handicapés,
- Arrêté du 11 septembre 2007 relatif à l'accès des personnes handicapés.

Le présent document constitue le cahier des charges de la manifestation prévu à l'article T5§3 de l'Arrêté du 18 novembre 1987 modifié. Le respect des dispositions du présent document par les exposants et locataires de stand est imposé par l'article T8.

## Obligations des exposants et locataires de stand

Les exposants et locataires de stands doivent respectivement appliquer et respecter les différentes règles de sécurité présentées dans ce présent document, en plus des législations applicables.

Dès le début des travaux d'aménagements les stands peuvent faire l'objet de contrôle de la part du Chargé de Sécurité désigné par l'organisateur. Les exposants et locataires de stands ne peuvent se soustraire ou refuser ce contrôle.

Lors de la visite de réception des travaux par la CCDSA et/ou le chargé de sécurité les aménagements doivent être achevés.

Toutes dispositions doivent être prises pour que les membres de la CCDSA ou le chargé de sécurité puissent examiner l'ensemble des aménagements dans leurs détails (Examen à la discrétion des membres de la CCDSA ou du chargé de sécurité).

L'exposant ou son mandataire qualifié doit tenir à la disposition des membres de la CCDSA tout renseignement concernant les installations et les matériaux visés à l'article T 21, sauf pour ceux faisant l'objet d'une marque de qualité.

Le Chargé de Sécurité peut apporter conseil et assistance auprès des exposants qui en feraient la demande (orale ou écrite).

L'utilisation d'équipements spécifiques peut imposer une déclaration préalable et écrite au moins 30 jours avant l'ouverture au public par l'exposant auprès de l'organisateur.

Le présent document fait l'objet d'une publicité auprès des membres de la CCDSA.

## Règlementation des matériaux d'aménagement des stands (réaction au feu)

### Réglementation Française

Dans le présent chapitre, en matière de réaction au feu des matériaux d'aménagements et en fonction de la réglementation française :

- M0, signifie « incombustible »,
- M1, signifie « non inflammable »,
- M2, signifie « difficilement inflammable »,
- M3, signifie « moyennement inflammable »,
- M4, signifie « facilement inflammable ».

Le classement au feu des matériaux d'aménagements est attesté par un procès-verbal de réaction au feu. Ce document délivré par un laboratoire agréé par le ministère de l'intérieur doit vous être transmis par votre fournisseur. Il est le seul garant. Une copie de ce PV doit être fournie aux équipes de vérifications de CEB, PV en cours de validé.

# Règlement de sécurité

## Exposition sur site CEB – « Palais des Congrès »

### EXIGENCE REGLEMENTAIRE DES MATERIAUX D'AMENAGEMENT

#### ☑ Revêtements de sol

Tous les revêtements de sol doivent être classés M0, M1, M2 ou M3.

#### Exigence Euroclasse réglementaire minimale acceptée

- |                       |                |                  |
|-----------------------|----------------|------------------|
| ▪ Incombustible A1 Fl | ▪ M 0 A2 Fl s1 | ▪ A2 Fl s1/s2    |
| ▪ M 3 B Fl s1/s2      | ▪ C Fl s1/s2   | ▪ M 4 D Fl s1/s2 |

#### ☑ Ossature

Elles doivent être en matériaux M0, M1, M2.

Toutefois, les ossatures BOIS de 24 mm et plus sont admises sans protection particulière. Les ossatures bois de section inférieure à 24 mm ne sont pas classées et doivent faire l'objet d'un traitement d'ignifugation.

#### ☑ Cloisons

Elles doivent être en matériaux M0, M1, M2. Les cloisons en bois ne répondant pas à ces conditions doivent être ignifugées.

#### ☑ Revêtements des cloisons

Ils doivent être M0, M1, M2.

Sont interdits dans tous les cas, en revêtement de cloisons : les moquettes, qu'elles soient flottantes, agrafées ou collées, les plaques, panneaux ou feuilles de matière plastique expansée qui ne seraient pas au moins difficilement inflammables (M2), les agglomérés cellulosiques mous.

#### ☑ Produits autres que sols - Exigence Euroclasse réglementaire minimale acceptée

- |                                    |                                  |
|------------------------------------|----------------------------------|
| ▪ Incombustible A1                 | ▪ M 0 A2 s1 d0                   |
| ▪ M 1 A2 s1/s2/s3 d0/d1            | ▪ M 2 C s1/s2/s3 d0/d1           |
| ▪ M 3 D s1/s2/s3 d0/d1             | ▪ M 4 non gouttant D s1/s2/s3 d0 |
| ▪ M 4 Toute classe autre E d2 et F |                                  |

## Stand couvert et stand à étage

#### ☑ Stands couverts

De manière générale, l'implantation de plafonds ou d'aménagements formant un plafond (ou d'une manière générale tout aménagement formant plafond) est strictement interdit afin de ne pas s'opposer au déversement de l'eau des sprinklers (dispositif d'extinction automatique à eau implanté sous le plafond des halls).

Toutefois des assouplissements à cette règle sont tolérés sous couvert du respect des règles suivantes : adresser au moins 30 jours avant le début du salon une demande d'autorisation à l'organisateur en mentionnant au minimum :

- |   |  |
|---|--|
| ▪ le numéro de stand,                       | ▪ sa surface brute,  |
| ▪ la surface couverte,                      | ▪ la nature de la couverture<br>(plafond plein, vélum, nature de la couverture, etc.), |
| ▪ les dispositifs retenus pour la fixation, | ▪ un plan d'ensemble.  |

Des éléments alvéolés genre "Claustras" en matériaux M0, M1 ou M2 (50 % de vide minimum),

Des éléments alternés en matériaux M0, M1 ou M2 disposés en "damier" de manière à constituer un plafond largement ajouré (50 %),

Des bandes verticales en matériaux minces, M0, M1 ou M2 espacées d'au moins 20 cm,

Des bandes horizontales en matériaux M0, M1 ou M2 à condition que leur largeur ne soit pas supérieure à 1 mètre et qu'elles soient séparées par un espace libre au moins égal à la largeur des bandes, des plaques perforées en matériaux M0 ou M1 à condition que les ouvertures correspondent à 50 % de la surface des plaques, des tissus à larges mailles, n'offrant qu'une résistance limitée au passage de l'eau. Ces tissus doivent être au moins M0, M1 ou M2.

# Règlement de sécurité

## Exposition sur site CEB – « Palais des Congrès »

Dans tous les cas les aménagements formant le plafond doivent être dans des matériaux non gouttant en cas d'incendie (maille supérieure ou égale à 5 mm<sup>2</sup>).

Dans tous les cas : La distance entre deux stands couverts ne doit pas être inférieure à 4 m.

Si la surface couverte est comprise entre 20 et 50 m<sup>2</sup> l'exposant doit prévoir : un extincteur à eau plus additif de 6 litres minimum de capacité (extincteur fourni à la charge de l'exposant).

### Stand à étage

L'implantation de stand à étage est soumise à déclaration. La demande doit être adressée, au moins 30 jours avant le début du salon à l'organisateur en communiquant au minimum :

- le numéro de stand,
- sa surface brute au sol,
- la surface brute de l'étage,
- la surface de l'étage accessible au public,
- le nombre et la largeur du ou des escalier(s) d'accès,
- un plan d'ensemble,
- un plan de chaque façade,
- la nature de l'activité à l'étage,
- la copie du contrôle à l'origine du stand à étage,
- le nom du bureau de contrôle retenu pour la vérification du montage in situ,
- la date de passage du bureau de contrôle pour la vérification in situ.

Si une prestation est fournie à l'étage, la même prestation, dans les mêmes conditions de qualité doit pouvoir être fournie au rez-de-chaussée pour les personnes ne pouvant accéder à l'étage.

Le rez-de-chaussée est obligatoirement traité de façon à le rendre facilement accessible à tout le monde.

Le rez-de-chaussée comme l'étage doivent disposer de leur propre extincteur à eau plus additif de 6 litres minimum de capacité.

## Installations électriques

Congrès et Expositions de Bordeaux met à disposition des exposants des coffrets électriques dit « semi permanents » afin de délivrer la puissance électrique commandée. Ces coffrets sont équipés de disjoncteurs différentiels 30 mA.

Les installations particulières des stands doivent être réalisées par des personnes particulièrement averties des risques spécifiques de la manifestation, possédant les connaissances leur permettant de concevoir et de faire exécuter les travaux en conformité avec les règles de sécurité. Le montage doit faire l'objet d'une attestation sur l'honneur quant au respect des normes en vigueur.

Le coffret électrique semi-permanent doit être inaccessible au public, tout en restant facilement accessible au personnel du stand et aux équipes de sécurité incendie de CEB et de son prestataire électrique.

Les câbles souples peuvent être fixés aux aménagements provisoires des stands. Ils doivent être prévus pour une tension minimale au moins égale à 500 volts et disposés d'un conducteur de terre. Les câbles de type Scindex sont interdits.

Les socles de prises de courant doivent être raccordés à des circuits protégés par des dispositifs de protection contre les surintensités de courant nominal au plus égal à 16 A. Tout appareil nécessitant une puissance supérieure doit être alimenté par un circuit spécialement adapté.

L'usage d'un adaptateur multiple ou d'un boîtier multiple alimenté à partir d'un socle fixe est **interdit**.

Si exceptionnellement des matériels en exposition de classe 0 sont alimentés, ils doivent être protégés par des dispositifs à courant différentiel résiduel assigné **au plus égal à 30 mA**.

Les appareils de la classe 1 doivent être reliés au conducteur de protection de la canalisation les alimentant.

L'utilisation de prises de terre individuelles de protection est **interdite**.

Les équipements électriques installés en extérieur doivent être de **classe minimale IP44**.

# Règlement de sécurité

## Exposition sur site CEB – « Palais des Congrès »

### Néons et lampes à décharge

L'utilisation de ce type d'équipement est soumise à déclaration.

Vous devez adresser au moins 30 jours avant le début du salon une demande d'autorisation à l'organisateur en précisant :

- le type d'équipement utilisé,
- en fournissant la documentation technique.
- la plage de haute tension,

Les néons (d'enseigne lumineuse par exemple) et les lampes à décharge alimentés en haute tension doivent être installés conformément aux règles de la norme NF C 15-150. Si elles sont enfermées dans les enveloppes isolantes, ces enveloppes doivent être constituées de matériaux de catégorie M3.

L'interrupteur prévu à l'article 5 de la NF C 15-150 peut-être confondu avec le disjoncteur principal du coffret semi permanent.

Attention, CEB ou l'organisateur peut imposer la présence d'un extincteur 2 kg à CO2 (dioxyde de carbone) sur le stand.

## Lutte contre l'incendie

De manière générale, les aménagements ne doivent pas gêner la signalétique ou l'accès aux équipements de sécurité ce qui comprend :

- les R.I.A. (Robinet d'Incendie Armé = Lance à incendie),
- les extincteurs ou coffret d'extincteurs,
- les boîtiers d'alarme (Boîtiers rouge de 10 à 15 cm de côté),
- les commandes de désenfumage,
- les bouches et poteaux incendies (stationnement des véhicules),
- les issues de secours,
- le balisage lumineux d'évacuation.

Lorsqu'un extincteur est exigé sur un stand, l'exposant ou son mandataire doit s'assurer qu'une personne formée à son maniement est présente sur stand pendant la phase d'ouverture au public.

En cas de nécessité, les halls sont dotés d'extincteurs dont l'utilisation est du domaine public. Les RIA sont prévus et réservés aux équipes de sécurité ou au personnel de CEB dûment formé.

Pour les extérieurs, il est important de savoir que chaque cuisine est dotée au moins d'un extincteur à eau plus additif de 6 litres.

## Utilisation des combustibles

On entend par « utilisation de combustibles », le fait pour un exposant, locataire de stands ou tout commettant d'utiliser, en présence du public, des matières inflammables, à usage de combustible, en combustion ou non, présentées à l'état solide, liquide ou gazeux.

### Autorisation

La présentation et/ou l'utilisation d'équipements avec point chaud (cheminée, piano de cuisine, friteuses, etc.) est soumise à déclaration. Cette déclaration doit être adressée au moins 30 jours avant le début du salon à l'organisateur en mentionnant au minimum :

### Solides inflammables

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation, l'exposant, locataire de stand ou son commettant doit respecter les règles suivantes :

- stockage ordonné et propre,
- stockage maximal sur le stand égal à la quantité nécessaire pour le fonctionnement
- journalier avec un maximal de 0,5 stères ou 3 sacs de granulés de dérivés de bois,
- disposer d'un extincteur à eau plus additif de capacité minimale 6 litres sur le stand,
- stockage hors d'atteinte du public mais accessible aux équipes de sécurité.

## Liste de produits interdits

Les produits suivants sont **interdits** sur les stands (sauf autorisations spéciales de la CCDSA et de CEB) :

- La distribution d'échantillons ou produits contenant un gaz inflammable
- Les ballons gonflés avec un gaz inflammable ou toxique ou irritant
- Le propane
- Gaz inhibiteur de réaction d'oxydoréduction
- Les articles en Celluloïd
- Les artifices pyrotechniques et explosifs
- La présence d'oxyde d'éthyle, de sulfure, de carbone, d'éther sulfurique et d'acétone,
- Les armes à feu
- Les produits à base de nitrate d'ammonium ou de chlorate de soude
- L'acétylène, l'oxygène et l'hydrogène

# Règlement de sécurité

## Exposition sur site CEB – « Palais des Congrès »

### Liquides inflammables

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation, l'exposant, locataire de stand ou son commettant doit respecter les règles suivantes:

- 10 litres de liquides inflammables de 2e catégorie (fioul, gasoil, alcool de titre supérieur ou égale à 40°),
- 5 litres de liquides inflammables de 1ère catégorie (benzène, toluène, hexane, butanol,
- xylène, essence de térébenthine),
- les liquides particulièrement inflammables (oxyde d'éthylène, sulfure de carbone, éther) sont interdits,
- disposer d'un extincteur à eau plus additif de capacité minimale 6 litres sur le stand.

Pour connaître la catégorie d'un produit, vous devez connaître le « point éclair » du liquide c'est-à-dire la température à partir de laquelle les vapeurs sont inflammables. Par mesure de commodité, vous pouvez aussi adresser une demande d'information auprès du Service Prévention et Sécurité Incendie de Congrès et Expositions de Bordeaux en fournissant les caractéristiques du produit.

### Gaz inflammables

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation, l'exposant, locataire de stand ou son commettant doit respecter les règles suivantes :

- gaz propane interdit
- tuyaux en bon état et en cours de validité
- arrêt d'urgence des fluides facilement accessible au personnel du stand et du service de sécurité incendie,
- disposer d'un extincteur à eau plus additif de capacité minimale 6 litres sur le stand.
- butane autorisé (13 kg),
- pas de stockage de bouteilles (pleine ou vide) sur le stand,

### De plus, pour les cuisines :

- extincteur 6 litres à eau + additif vérifié dans les 12 derniers mois,
- extincteur CO2 vérifié dans les 12 derniers mois
- protection M0 (de préférence non métallique) autour des brûleurs,
- vérification journalière des cuisines par le service de sécurité incendie.
- couverture anti-feu en bon état,

**Les démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant**

## Liste des aménagements soumis à déclaration

(Ce qui décore ou habille **votre** stand)

### Une autorisation doit être demandée auprès de l'organisateur pour :

- exposer une machine en fonctionnement,
- construire un stand à étage,
- disposer d'un stand couvert (mise en œuvre d'un plafond ou d'un vélum),
- utiliser des combustibles solides, liquides ou gazeux,
- installer un CTS.

### Formulaire de déclaration

Le formulaire dûment complété doit être retourné à l'organisateur. Cette déclaration ne dispense nullement l'exposant de veiller au respect des normes et des règlements en la matière, pas plus qu'elle ne le dégage de ses responsabilités.

### Cas particuliers

**Vous êtes restaurateur, vous devez :**

- envoyer 30 jours le plan d'occupation de la salle de restauration en précisant le cheminement principal débouchant à ses extrémités aux dégagements (largeur 1,40 m)
- veiller à ce que la salle dispose au minimum de deux sorties (de 1,40 m de large) distantes d'au moins 5 mètres (si la surface est inférieure à 500 m<sup>2</sup>)
- disposer, au comptoir, d'un extincteur 2 kg à CO2 en cours de validité
- veiller à ce qu'un espace du comptoir soit d'une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m (comptoir « handicapés »)

**Vous implantez (ou faites implanter) un CTS, vous devez :**

- disposer de l'autorisation écrite de Congrès et Expositions de Bordeaux (en raison des réseaux enterrés),
- transmettre les coordonnées du monteur
- faire installer un ou des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES) avec un minimum de 1 puis en fonction de la surface de la structure
- disposer au minimum d'un extincteur 6 l à eau + additif

Ces règles viennent en complément des règles applicables aux aménagements réalisés à l'intérieur du CTS ou de la structure.

## Liste des équipements soumis à déclaration (ce que **VOUS** présentez)

- machine d'exposition présentée en fonctionnement
- moteurs thermiques ou à combustion présentés en fonctionnement
- motos, automobiles, camions, bus, etc. (véhicules routiers)
- bateaux
- coque de piscine
- lasers présentés ou non en fonctionnement (dès qu'un laser est présent sur le stand)
- générateurs de fumée
- gaz combustible
- solides, liquides ou gaz inflammables
- gaz inerte (ex : hélium, azote, dioxyde de carbone, etc.)
- sources radioactives
- rayons X
- utilisation de point chaud (T° 50 C)

# Règlement de sécurité

## Exposition sur site CEB – « Palais des Congrès »

### Accessibilité des espaces aux personnes handicapées

La réglementation applicable pour l'accueil des personnes handicapées demande de prendre en compte tout type d'handicap. Pour cela, les obligations faites aux exposants et à l'organisateur évoluent d'année en année.<sup>1</sup>

#### Banque d'accueil, comptoir, guichet

**Vous devez les rendre utilisables par une personne en position assise :**

- hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m
- écritoire de 0,30 m de profondeur
- largeur minimale de 0,60 m
- disposer d'une source lumineuse suffisante (200 lux)

#### Périodes d'application du présent titre

Le Code du Travail et les différentes réglementations du travail s'appliquent à chaque travailleur présent sur site et notamment en matière, d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

L'activité des périodes de « montage » et de « démontage » est assimilable à un chantier de BTP. Des règles simples et strictes de sécurité, santé et conditions de travail sont à respecter par l'ensemble de personnes présentes sur site.

#### Présentation des risques

Afin d'informer sur les risques présents sur le site du site, Congrès et Expositions de Bordeaux a édité un document de synthèse présentant la liste (non exhaustive) des principaux risques observables lors des phases de montage/démontage des salons. Ce document est consultable auprès du Service Sécurité de Congrès et Expositions de Bordeaux.

#### Couleur de la moquette de stand/moquette d'allée

La couleur des moquettes d'allée est définie par l'architecte du salon pour une harmonie générale. Vous devez, lors de votre réflexion sur vos aménagements prendre en compte que vous devez choisir une moquette de stand, lorsque vous avez une surélévation, d'une couleur différente et présentant un contraste important.

#### Pente et rampe d'accès

**Vous implantez votre stand en surélévation :**

Lorsqu'une dénivellation ne peut être évitée, un plan incliné de pente inférieure ou égale à 5 % doit être aménagé afin de la franchir. Les valeurs de pentes suivantes sont tolérées exceptionnellement :

- jusqu'à 8 % sur une longueur inférieure ou égale à 2 m
- jusqu'à 10 % sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 m

Un palier de repos est nécessaire en haut et en bas de chaque plan incliné, quelle qu'en soit la longueur. En cas de plan incliné de pente supérieure ou égale à 4 %, un palier de repos est nécessaire tous les 10 m.

### Règlementation applicable aux travailleurs et leurs équipements

#### Cadre général

Il est nécessaire, pour la bonne compréhension de ce titre, d'identifier et de distinguer les trois phases d'activité liées au salon :

##### **Le montage**

C'est la période comprise entre la date d'arrivée des exposants (ou de leurs commettants) et la date de première ouverture au public.

Cette période est dédiée à l'édification des stands et aménagements propres à chaque stand.

La date de montage fait l'objet de publicité dans les différents documents transmis par l'organisateur et notamment dans le présent guide.

##### **L'ouverture au public qui se divise en deux parties :**

- Période d'ouverture réelle au public (guichets ouverts) : c'est la période comprise entre l'ouverture et la fermeture des guichets au public, pendant la période d'existence du salon
- Période de fermeture de nuit : c'est la période comprise entre une fermeture et une ouverture des guichets au public, pendant la période d'existence du salon, après son ouverture officielle et avant sa clôture

##### **Le démontage**

C'est la période qui suit la clôture officielle du salon et à partir de laquelle le public n'est plus admis sur le site.

# Règlement de sécurité

## Exposition sur site CEB – « Palais des Congrès »

### **Gestion de la co-activité**

Sont définies comme co-activité les phases d'un chantier faisant intervenir au moins deux entreprises simultanément dans des espaces non indépendants en matière sécurité et/ou de santé au travail. Si les aménagements mis en place sont volumineux ou s'ils nécessitent une technicité particulière, informer par écrit l'organisateur qui veillera à la gestion de la co-activité.

### **Utilisation d'engins spéciaux**

Est assimilé à un engin spécial, tout véhicule (à moteur ou non et quelle que soit la source d'énergie) nécessitant une autorisation de conduite de l'employeur.

La conduite d'un engin spécial se fait sous la responsabilité de son chauffeur et de l'employeur de ce dernier.

### **Autorisation de conduite**

Les utilisateurs d'engins spéciaux doivent être titulaires du Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins Spéciaux (CACES) et à minima être porteurs de l'autorisation de conduite délivrée par leur employeur.

Chaque employeur doit informer des risques spécifiques du site et ceux liés à la co-activité. Pour cela, l'employeur peut prendre contact avec l'organisateur. Le CACES et l'autorisation de conduite doivent être en adéquation avec le type de véhicule utilisé.

### **Entretien et vérification des véhicules**

Les engins spéciaux utilisés sur le site doivent être en bon état de fonctionnement et correctement entretenus. La vérification semestrielle doit être à jour et CEB se réserve le droit d'en demander une justification ou d'interdire l'accès au site de tout véhicule ne répondant pas à ces obligations.

### **Conduite d'engins spéciaux**

La conduite d'un engin spécial se fait sous la responsabilité de son chauffeur et de l'employeur de ce dernier. Il est particulièrement attiré l'attention des employeurs, exposants, locataires de stands ou commettants des risques liés à l'utilisation de ce type d'engin dans les halls en présence de personnels d'autres entreprises.

### **Travaux dangereux**

Dans le cadre de la réalisation d'un aménagement, il est possible de réaliser des travaux dits « dangereux ». Réalisés sous la responsabilité de l'opérateur et de son employeur, ils ne doivent pas pour autant faire prendre le moindre risque à l'environnement du poste de travail (environnement humain ou bâtimentaire).

### **Travail par point chaud**

Est défini comme travail par point chaud, les opérations de meulage tronçonnage métallique, oxycoupage, etc. ou autre opération faisant apparaître un risque d'incendie par création de source d'ignition.

Les travaux par « point chaud » doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du service de sécurité incendie. Au niveau du PC sécurité, des permis feu sont délivrés par le personnel SSIAP de CEB.

### **Utilisation de machine-outil**

L'utilisation de machine-outil est autorisée à condition de :

- disposer d'une machine en bon état
- s'assurer, avant utilisation, que les dispositifs de sécurité sont opérationnels
- disposer d'un espace suffisant pour la bonne exécution de la mission

### **Equipements de protection individuelle (EPI)**

Lorsque l'opération ne permet pas la mise en place de protection collective ou si les EPI font l'objet d'une recommandation, l'opérateur et/ou son chef d'entreprise devra disposer des EPI adaptés. Comme pour tout chantier de BTP, les personnes intervenant sur site doivent porter une tenue adaptée au travail avec au minimum une paire de chaussure de sécurité (EN345/346/347, S1P).

En fonction de l'opération, le port d'EPI est nécessaire comme (liste non exhaustive) des gants de manutention, lunettes ou écran facial de protection, masque sur les voies aériennes supérieures (nez + bouche), baudrier et casque (au minimum EN 812 s'il n'existe pas de risque de chute d'objet), etc.

### **Informations complémentaires sur :**

[securite@bordeaux-expo.com](mailto:securite@bordeaux-expo.com)

# Nos espaces



- 1. Palais des Congrès - 1850 places pour vos conventions d'entreprise, salons professionnels, congrès...
- 2. Hangar 14 - 5400 m<sup>2</sup> pour vos salons professionnels ou grand public, lancements de produits, soirées de gala...
- 3. Parc des Expositions - 84000 m<sup>2</sup> couverts pour vos salons professionnels ou grand public, grandes conventions, congrès d'envergure, concours...
- 4. Centre de Congrès Cité Mondiale - 300 places pour vos réunions, séminaires, congrès, salons intimistes...

## Et aussi...



- 5. L'Auditorium - 1400 places pour vos Événements d'Entreprise, Assemblées Générales, Conférences...
- 6. Le Grand Théâtre - 800 places pour vos Dîners de Gala, Cocktails, Réceptif haut de gamme...

Pour en savoir plus : [www.bordeaux-events.com](http://www.bordeaux-events.com)